

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Danielle DEVIERS

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-095 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2015

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le procès verbal de la séance du 27 mai 2015 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après débats et suite à une correction d'erreur matérielle constatée à posteriori, il est proposé de retirer le procès verbal de la séance du 27 mai 2015 de l'ordre du jour de la séance du 8 juillet 2015 afin de le modifier en conséquence et de le présenter à la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Danielle DEVIERS

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-096 : TRANSFERT DE PROPRIETE DES TERRAINS DE LA ZA DES MILLEPOISES AU VIGAN

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Par acte authentique en date du 18 décembre 2013 consécutif à la dissolution de la Communauté de Communes Haute Bouriane et à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au 1^{er} janvier 2013, la Commune du Vigan transférait à la Communauté de Communes Quercy Bouriane les terrains de la ZA des Millepoises (parcelles G1072). Cette cession était alors consentie moyennant la reprise du passif d'un montant de 140 638,13 € (Capital Restant Dû au 31/12/2012).

Ces terrains, transférés au titre de réserves foncières pour l'extension de la zone, avaient fait l'objet d'une mention spécifique dans les statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au sein de la compétence obligatoire « Développement économique ».

Considérant l'abandon de ce projet, le Conseil Communautaire, par délibération n°2014-145 du 15 décembre 2014, a approuvé la restitution de ces terrains à la Commune du Vigan et en conséquence le retrait des statuts de cette compétence.

L'arrêté préfectoral du 24 mars 2015 acte cette modification de compétence dans les statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Par délibération n°2015-086 du 27 mai 2015, le Conseil Communautaire a validé le transfert de l'emprunt relatif à l'acquisition de ces terrains à la Commune du Vigan au 1^{er} juillet 2015, soit un capital restant dû s'élevant à 130 580,17 €.

Il convient aujourd'hui d'acter les conditions du transfert de propriété de ces terrains.

Les terrains de la ZA Millepoises étant transférés par la Communauté de Communes à une de ses communes membres dans le cadre de la fin d'exercice d'une compétence, il n'y a pas lieu de saisir l'avis des domaines.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le transfert des terrains de la ZA des Millepoises à la Commune du Vigan (parcelles G1072) pour leur valeur nette comptable à l'actif, soit 140 638,13 €,
- autorise Madame la Présidente à signer l'acte notarié afférent à ce transfert,
- approuve la prise en charge par la Communauté de Communes Quercy Bouriane des frais d'acte liés à ce transfert.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Danielle DEVIERS

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-097 : COTISATION A L'AGENCE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EXPORT ET DE L'INNOVATION EN MIDI PYRENEES « MADEELI »

Rapporteur : Daniel THEBAULT

Le 15 décembre dernier, une agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation, MADEELI, a été créée.

Les activités de cette agence s'organisent au bénéfice des entreprises et filières régionales de l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées, mais aussi des partenaires et acteurs régionaux du développement économique. Elle rend un service public et gratuit.

Sur les territoires, MADEELI peut par exemple apporter une expertise sur les projets d'infrastructures d'accueil des entreprises (zones d'activités, hôtels d'entreprises, etc...), mais aussi agir pour favoriser l'attractivité et le maillage des territoires (voir statuts en annexe).

La Communauté de Communes Quercy Bouriane a été sollicitée par MADEELI afin d'adhérer à l'agence, pour une cotisation annuelle représentant 0,02 € par habitant. Pour l'année 2015, la cotisation s'élève donc à 215,02 € (0,02 € x 10751 habitants [chiffre INSEE 1^{er} janvier 2012]).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'octroi d'une cotisation, à hauteur de 215,02 €, auprès de l'agence MADEELI, et ce au titre de l'année 2015,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Danielle DEVIERS

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-098 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « VERTUS VERTES »

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la demande de subvention reçue de l'Association « Vertus Vertes » pour l'entretien des jardins de la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon, pour un montant de 200,00 €,

Vu la convention tripartite pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts publics de la Butte de Gourdon, passée en mars 2014 entre l'association « Vertus Vertes », la Commune de Gourdon et la Communauté de Communes Quercy Bouriane,

Considérant que la demande de subvention répond aux deux compétences « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme », et « Action sociale - Diffusion et promotion de la lecture publique sur le territoire communautaire : gestion des bibliothèques, relais et point lecture du territoire communautaire »,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Madame Georgina Murray, Présidente de l'association « Vertus Vertes », ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'octroi d'une subvention de 200,00 € au profit de l'association « Vertus Vertes » de Gourdon,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Danielle DEVIERS

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-099 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CERCLE D'ANIMATION DES FESTIVITES DE MILHAC »

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Cercle d'Animation des Festivités de Milhac » pour l'acquisition d'un chapiteau, pour un montant de 941,12 €,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Vu l'avis favorable du groupe de travail « Tentes et Chapiteaux » en date du 23 octobre 2014,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'octroi d'une subvention de 941,12 € au profit de l'association « Cercle d'Animation des Festivités de Milhac »,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Danielle DEVIERS

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-100 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES DE ROUFFILHAC »

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Comité des Fêtes de Rouffilhac » pour l'acquisition d'un chapiteau, pour un montant de 941,12 €,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Vu l'avis favorable du groupe de travail « Tentes et Chapiteaux » en date du 23 octobre 2014,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Maurice Monsieur Hugon, représentant pour la Commune de Rouffilhac, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'octroi d'une subvention de 941,12 € au profit de l'association « Comité des Fêtes de Rouffilhac »,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Danielle DEVIERS

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-101 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE MILHAC POUR LA RESTAURATION DU LAVOIR DU BOURG

Rapporteur : Daniel SOULADIE

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet aux EPCI à fiscalité propre de déroger aux principes de spécialité et d'exclusivité régissant les relations entre les Communes et les EPCI dont elles sont membres, afin de pouvoir participer au financement de dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

C'est dans ce cadre que la Commune de Milhac sollicite un fonds de concours de la part de la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour le financement des travaux de restauration du petit patrimoine à Milhac.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 511,28 € HT, le reste à charge de la Commune s'élevant à 911,28 € HT.

Le fonds de concours sollicité est de 600 €, soit 39,7 % du coût prévisionnel de l'opération.

Considérant que les travaux de restauration d'un lavoir sont des dépenses d'investissement éligibles à un fonds de concours,

Considérant que ces travaux répondent à la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement : Sensibilisation et restauration du patrimoine paysager et du petit patrimoine bâti du domaine public présentant un intérêt patrimonial »,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'attribution d'un fonds de concours de 600 € à la Commune de Milhac pour le financement des travaux de restauration du lavoir du Bourg,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Danielle DEVIERS

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-102 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les délibérations du Conseil Communautaire validant l'attribution de subventions d'un montant de 941,12 € chacune, aux associations « Cercle d'Animation des Festivités de Milhac » et « Comité des fêtes de Rouffilhac », pour l'acquisition d'un chapiteau,

Considérant que les crédits afférents à ces dépenses ne sont pas prévus au budget principal,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 1 883,00 €, en dépenses de fonctionnement, depuis le compte 611 « Contrats de prestations de services » du chapitre 011 « Charges à caractère général », qui dispose de crédits suffisants, vers le compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », comme suit :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-611 Contrats de prestations de services	1 883,00 €			
65-6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		1 883,00 €		
Total	1 883,00 €	1 883,00 €		

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Danielle DEVIERS

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-103 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la délibération du Conseil Communautaire validant l'attribution d'une subvention d'un montant de 200,00 €, à l'association « Vertus Vertes », pour l'entretien des jardins de la bibliothèque intercommunale de Gourdon,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus au budget principal,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 200,00 €, en dépenses de fonctionnement du service concerné, depuis le compte 6065 « Livres, disques, cassettes » du chapitre 011 « Charges à caractère général », vers le compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », comme suit :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-6065 Livres, disques, cassettes	200,00 €			
65-6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		200,00 €		
Total	200,00 €	200,00 €		

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 41 votes pour et 2 abstentions (Monsieur Jean-Pierre Cousteil, Pouvoir de Monsieur Michel Cammas à Monsieur Jean-Pierre Cousteil), approuve cette décision modificative.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Danielle DEVIERS

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-104 : DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la délibération du Conseil Communautaire validant l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 600,00 €, à la Commune de Milhac, pour la restauration du lavoir du Bourg,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus au budget principal,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°3 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 600,00 €, en dépenses d'investissement, depuis l'opération n°96 « Réfection toiture Moulin Delsol », qui dispose de crédits suffisants, vers l'opération n°100 « Restauration petit patrimoine 2015 », comme suit :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-2135-96 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	600,00 €			
20-2041412-100 Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP - Bâtiments et installations		600,00 €		
Total	600,00 €	600,00 €		

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

Arrivée de Madame Danielle DEVIERS

N°2015-105 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant le départ de l'occupant du Multiservice viande de St Germain du Bel Air, à la fin du mois de mai 2015, avec restitution de la caution à hauteur de 831,25 €,

Considérant l'entrée dans les lieux d'un nouvel occupant au début du mois de juin 2015, avec encaissement d'une caution à hauteur de 415,63 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, afin de prévoir, en section d'investissement du budget annexe Multiservice viande, les crédits afférents à la restitution de caution, couverte pour moitié par l'encaissement de caution, et pour moitié par virement de crédits, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues » en section de fonctionnement du budget principal :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	416,00 €			
67-6748 Autres subventions exceptionnelles		416,00 €		
Total	416,00 €	416,00 €		

Budget Annexe Multiservice viande - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
77-774 Subventions exceptionnelles				416,00 €
023 Virement à la section d'investissement		416,00 €		
Total		416,00 €		416,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Annexe Multiservice viande - Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				416,00 €
16-165 Dépôts et cautionnements reçus				416,00 €
16-165 Dépôts et cautionnements reçus		832,00 €		
Total		832,00 €		832,00 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-106 : CREATION PROVISOIRE DE POSTES POUR LA DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES INTERCOMMUNALES AFIN DE PALLIER AU CHEVAUCHEMENT AVEC LE POSTE EXISTANT DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Patrick LABRANDE

La Médiathèque Intercommunale de Gourdon et les bibliothèques de Concorès et de Saint Germain du Bel-Air sont actuellement dirigées par un agent, au grade d'attaché de conservation du patrimoine. Cet agent a demandé à faire valoir ses droits à la retraite, et ce à compter du 1^{er} octobre 2015. Ce départ donne lieu à une procédure de recrutement afin de remplacer l'agent. Ce recrutement, actuellement en cours, a été ouvert aux candidatures d'agents de grades A ou B, ou de contractuels.

Afin que la transition soit la plus efficiente possible, il paraît nécessaire de procéder à un tuilage durant lequel les informations essentielles inhérentes au fonctionnement des bibliothèques intercommunales, pourront être données au nouveau responsable. A cet effet, il convient de recruter un agent dès le 1^{er} septembre 2015.

Néanmoins, le délai administratif et réglementaire de création d'un poste, ne permettant pas d'attendre la fin des entretiens de recrutement pour y procéder, il convient de créer plusieurs postes, afin de pallier, par avance, à toutes les possibilités. Les postes qui ne seront pas pourvus seront ensuite supprimés lorsque le recrutement sera effectif. Après étude des candidatures, il est donc proposé de créer un poste de bibliothécaire territorial (catégorie A) à temps complet, un poste d'assistant principal 1^{ère} classe de conservation des bibliothèques (catégorie B) à temps complet, ainsi qu'un poste d'assistant de conservation des bibliothèques (catégorie B) à temps complet.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste de bibliothécaire à temps complet, d'un poste d'assistant principal 1^{ère} classe de conservation des bibliothèques à temps complet et d'un poste d'assistant de conservation des bibliothèques à temps complet,
- valide la suppression des postes restés vacants suite au recrutement,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-107 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Considérant que l'agent en charge de la Maison du Piage se trouve en relation directe avec le public et occupe des fonctions nécessitant l'utilisation habituelle d'une langue étrangère facilitant l'exécution du service,

Considérant que l'agent peut bénéficier à ce titre d'une indemnité pour utilisation d'une langue étrangère,

Considérant que le régime indemnitaire actuellement en vigueur au sein de la Communauté de Communes ne prévoit pas cette indemnité,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 33 votes pour, 10 votes contre (Madame Danielle Deviers, Madame Marie-Chantal Laurent, Madame Sylvie Theulier, Madame Paola Benastre, Pouvoir de Monsieur Patrice Maury à Madame Paola Benastre, Monsieur Bernard Pequin, Monsieur Maurice Hugon, Monsieur Jean-Pierre Cousteil, Pouvoir de Monsieur Michel Cammas à Monsieur Jean-Pierre Cousteil, Monsieur Jean-Louis Constant) et 1 abstention (Madame Georgina Murray), approuve la modification du régime indemnitaire applicable à la filière culturelle de la manière suivante :

Indemnité pour utilisation d'une langue étrangère facilitant l'exécution du service (2^{ème} groupe allemand, anglais, arabe, espagnol ou italien) :

Filière	Grade	Montant mensuel
Culturelle	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	13,69 €

Les termes des délibérations du 30 septembre 2009, 14 avril et 2 juillet 2010, 9 février et 21 septembre 2011, 5 décembre 2012, 27 mars et 20 septembre 2013, 2 juillet et 15 décembre 2014 restent inchangés.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-108 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE DE CONCORES

Rapporteur : Pascal PAVAN

Afin de pallier à une pénurie d'intervenants, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la Commune de Concorès a sollicité la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin qu'elle mette à sa disposition deux de ses animateurs à raison d'une heure par semaine, et ce, durant l'année scolaire 2014/2015.

Le bilan de cette année d'intervention est très positif, avec une mise en œuvre d'ateliers variés. La Commune de Concorès a ainsi souligné la compétence des animateurs et l'expérience a été plébiscitée par les enfants, les enseignants et les parents.

La Commune de Concorès souhaite donc renouveler la mise à disposition pour l'année scolaire 2015-2016, et ce dans les mêmes conditions.

Cette mise à disposition prévoit le remboursement, par la Commune de Concorès, de la rémunération des deux agents concernés, y compris les cotisations et contributions afférentes, au prorata temporis de leur intervention (cf convention jointe en annexe).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition de deux animateurs de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, auprès de la Commune de Concorès, dans les conditions ci avant présentées, au titre de l'année scolaire 2015-2016,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-109 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le règlement intérieur de la Communauté de Communes Quercy Bouriane a été validé lors de la séance du 6 octobre 2014, par délibération n °2014-105.

Afin de préciser le rôle des Vice-présidents, au sein des commissions thématiques de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, il convient de modifier ce règlement intérieur en son chapitre IV, article 15 (page n°10).

Il est donc proposé de remplacer la phrase : « La Présidente de la Communauté de Communes Quercy Bouriane est membre de droit de toutes les commissions et les Vice-présidents sont invités à y participer », par « La Présidente et les Vice-présidents de la Communauté de Communes Quercy Bouriane sont membres de droit de toutes les commissions ».

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la modification du règlement intérieur de la Communauté de Communes Quercy Bouriane comme présentée ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-110 : CREATION DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE « LOT NUMERIQUE »

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Pour mémoire, le développement numérique des territoires représente un enjeu économique et sociétal considérable pour les prochaines décennies. Le déploiement des infrastructures et réseaux de communications électroniques à haut et très haut débit ainsi que le développement des usages en matière de technologie de l'information et de communication sont autant de conditions indispensables au développement des territoires.

Pour atteindre pleinement cet objectif, il est indispensable de viser une équité territoriale en matière d'accès aux technologies de communications électroniques, et notamment un accès haut débit de qualité pour tous.

Face au constat d'une desserte très hétérogène des territoires et à la stratégie des opérateurs de télécommunication qui focalisent leurs investissements sur les zones les plus rentables du territoire national, les collectivités doivent se mobiliser afin de pallier les carences de l'initiative privée et de garantir des déploiements sur l'ensemble de leur territoire.

A cet effet, lors de sa séance du 18 mars 2015 (délibération n°2015-034), le Conseil Communautaire a validé une modification des statuts de la Communauté de Communes, afin que celle-ci se dote de la compétence « aménagement numérique » telle que visée à l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conjointement, les communes membres ont délibéré afin de transférer cette compétence « aménagement numérique » à la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique du Lot (SDAN) élaboré en 2012 a fixé la stratégie d'intervention pour permettre à tous d'accéder au très haut débit (30 Mbits/s) à l'horizon de 15 ans, et une étude d'ingénierie a été menée en 2014, afin de préciser un projet d'aménagement qui vise, à l'issue d'une première phase de déploiement de cinq années, à :

- fournir un accès haut débit de qualité (4 Mbits/s minimum) à l'ensemble des foyers lotois au moyen de différentes solutions technologiques,
- amorcer la construction du réseau très haut débit cible (plus de 100 Mbits/s) en installant la fibre optique jusqu'aux habitations dans les principales agglomérations du département,
- raccorder à la fibre optique une centaine de sites prioritaires (zones d'activités économiques, entreprises, éducation, santé, tourisme, etc...).

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

La mise en œuvre effective de ce scénario ne peut passer que par une collaboration et une contribution proportionnée de l'ensemble des collectivités lotoises. Il ressort des échanges entre ces collectivités que le schéma de gouvernance le mieux adapté nécessite la création d'une structure départementale prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert, dans lequel seraient associés le Département du Lot, la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), ainsi que tous les EPCI du département.

En conséquence, il convient de valider le principe de la création d'un Syndicat Mixte appelé « Lot numérique », dont les statuts sont joints en annexe, d'autoriser le transfert, à ce syndicat, de la compétence « aménagement numérique » du Département, et de désigner pour siéger en son sein en représentation de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Madame la Présidente propose les candidatures de Monsieur Stéphane Magot, comme délégué titulaire, et de Monsieur Daniel Thébault, comme délégué suppléant, pour représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte « Lot numérique ».

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 43 votes pour et 1 abstention (Madame Marie-Chantal Laurent) :

- valide le principe de la création du Syndicat Mixte « Lot numérique »,
- autorise le transfert de la compétence « Aménagement numérique », au titre de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, du Département au Syndicat Mixte « Lot numérique »,
- désigne Monsieur Stéphane Magot comme délégué titulaire, et Monsieur Daniel Thébault comme délégué suppléant, pour représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte « Lot numérique »,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

Départ de Madame Paola Benastre (Pouvoir de Monsieur Patrice Maury à Madame Paola Benastre), Madame Sylvie Theulier et Monsieur Jean-Louis Constant en cours de délibération

N°2015-111 : CONTRAT DE PRET A USAGE POUR LES PARCELLES C1, C2, C11 et C13b DE LA ZONE DE LAFAGETTE A MONSIEUR LIONEL SISTERNE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2015-092

Rapporteur : Daniel THEBAULT

Lors de sa séance du 27 mai 2015, un projet de délibération avait été présenté au Conseil Communautaire pour la mise en œuvre d'un contrat de prêt à usage de terres agricoles dans la zone de Lafagette auprès de Monsieur Lionel Sisterne, demeurant au Pech Peyroux au Vigan, et ce à compter du 1^{er} juin 2015. Les parcelles concernées étaient les suivantes :

Parcelles	Contenance en m ²
C1	1 076
C2	685
C11	7 480
C12	9 962
C13b	3 471
C16e	8 877
C17g	2 795
C21	6 435
Total	40 781

Néanmoins, il apparaît que la parcelle C12 était déjà utilisée par Monsieur Philippe Lescure, depuis plusieurs années, suite à un accord verbal de la collectivité qui n'avait pas été traduit par un contrat écrit. Monsieur Lescure ayant fait savoir sa volonté de garder l'usage de cette parcelle, il convient de modifier les termes du contrat de prêt à usage proposé à Monsieur Lionel Sisterne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

De même, les parcelles C16e, C17g et C21 étaient déjà utilisées par Monsieur Philippe Rouquié, depuis plusieurs années, suite à un accord verbal de la collectivité qui n'avait pas été traduit par un contrat écrit. Monsieur Rouquié ayant fait savoir sa volonté de garder l'usage de ces parcelles, il convient de modifier les termes du contrat de prêt à usage proposé à Monsieur Lionel Sisterne.

Il est donc proposé de consentir, à Monsieur Lionel Sisterne, un prêt à usage à titre gratuit (cf modèle joint), et ce à compter du 15 juillet 2015, concernant les parcelles suivantes :

Parcelles	Contenance en m ²
C1	1 076
C2	685
C11	7 480
C13b	3 471
Total	12 712

La Communauté de Communes Quercy Bouriane conserve toujours la possibilité de reprendre les terrains, après levée des récoltes en cours, et d'en disposer en vue de tout projet d'intérêt communautaire.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Madame la Présidente sollicite l'approbation de l'assemblée afin que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2015-092 du 27 mai 2015.

Madame Marie-Chantal Laurent ne participe pas au vote afférent à cette proposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 39 votes pour et 4 votes contre (Madame Paola Benastre, Pouvoir de Monsieur Patrice Maury à Madame Paola Benastre, Madame Sylvie Theulier, Monsieur Jean-Louis Constant), approuve la proposition de Madame la Présidente.

Madame Paola Benastre (Pouvoir de Monsieur Patrice Maury à Madame Paola Benastre), Madame Sylvie Theulier et Monsieur Jean-Louis Constant quittent la séance et ne sont donc pas présents pour le vote afférent à la conclusion du contrat de prêt à usage.

Madame Marie-Chantal Laurent ne participe pas au vote afférent à la conclusion du contrat de prêt à usage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Madame la Présidente à conclure un contrat de prêt à usage à titre gratuit, pour les parcelles C1, C2, C11, et C13b, d'une contenance totale de 12 712 m², au bénéfice de Monsieur Lionel SISTERNE, et ce à compter du 15 juillet 2015,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Paola BENASTRE – Jean-Louis CONSTANT – Patrice MAURY – Sylvie THEULIER

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-112 : CONTRAT DE PRET A USAGE POUR LA PARCELLE C12 DE LA ZONE DE LAFAGETTE A MONSIEUR PHILIPPE LESCURE

Rapporteur : Daniel THEBAULT

La parcelle C12, d'une contenance de 9 962 m², de la zone de Lafayette étant utilisée comme terre agricole par Monsieur Philippe Lescure, depuis plusieurs années, il convient d'acter cet usage par un contrat de prêt.

Il est donc proposé de lui consentir un prêt à usage à titre gratuit (cf modèle joint), et ce à compter du 15 juillet 2015. La Communauté de Communes Quercy Bouriane conserve toujours la possibilité de reprendre le terrain, après levée des récoltes en cours, et d'en disposer en vue de tout projet d'intérêt communautaire (cette parcelle fait d'ores et déjà l'objet d'un futur projet de découpage afin d'utiliser une petite partie pour la réalisation des travaux d'une zone de croisement sur la voie d'accès à la déchetterie).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Madame Marie-Chantal Laurent ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Madame la Présidente à conclure un contrat de prêt à usage à titre gratuit, pour la parcelle C12, d'une contenance totale de 9 962 m², au bénéfice de Monsieur Philippe LESCURE, et ce à compter du 15 juillet 2015,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Paola BENASTRE – Jean-Louis CONSTANT – Patrice MAURY – Sylvie THEULIER

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-113 : CONTRAT DE PRET A USAGE POUR LES PARCELLES C16e, C17g, C21, C1461, C1458, C1455 DE LA ZONE DE LAFAGETTE ET DES PARCELLES B906 et B1136 DE LA ZONE DE COGNAC A MONSIEUR PHILIPPE ROUQUIE

Rapporteur : Daniel THEBAULT

Les parcelles C16e, C17g, C21, C1461, C1458, C1455 de la zone de Lafayette et les parcelles B906 et B1136 de la zone de Cognac étant utilisées comme terres agricoles par Monsieur Philippe ROUQUIE, depuis plusieurs années, il convient d'acter cet usage par un contrat de prêt.

Il est donc proposé de lui consentir un prêt à usage à titre gratuit (cf modèle joint), et ce à compter du 15 juillet 2015. La Communauté de Communes Quercy Bouriane conserve toujours la possibilité de reprendre le terrain, après levée des récoltes en cours, et d'en disposer en vue de tout projet d'intérêt communautaire.

Les parcelles concernées présentent les contenances suivantes :

Parcelles	Contenance en m ²
C16e	8 877
C17g	2 795
C21	6 435
C1461	2 572
C1458	2 825
C1455	1 572
B906	7 422
B1136	18 895
Total	51 393

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Un procès-verbal de délimitation relatif au changement de limites de propriété a été rédigé par le cabinet de géomètre expert Agefaur pour les parcelles C16 et C17, donnant lieu aux désignations provisoires de C16e et C17g.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Madame Marie-Chantal Laurent ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Madame la Présidente à conclure un contrat de prêt à usage à titre gratuit, pour les parcelles C16e, C17g, C21, C1461, C1458, C1455 de la zone de Lafayette et les parcelles B906 et B1136 de la zone de Cougnac, d'une contenance totale de 51 393 m², au bénéfice de Monsieur Philippe ROUQUIE, et ce à compter du 15 juillet 2015,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Paola BENASTRE – Jean-Louis CONSTANT – Patrice MAURY – Sylvie THEULIER

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-114 : VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B589 DE LA ZONE D'ACTIVITES DE COUGNAC ET DE LA PARCELLE B585 DE COUGNAC A LA SOCIETE OMNIBOIS

Rapporteur : Daniel THEBAULT

Monsieur Cédric Chambon, dirigeant de la société OMNIBOIS, souhaite se porter acquéreur d'une partie de la parcelle B589 et de la parcelle B585. La parcelle B585 est une réserve foncière de la Communauté de Communes, mais, bien qu'atténuante, ne fait pas partie de la Zone d'Activités économiques de Cougnac.

L'entreprise a pour but de fabriquer des piquets et des plaquettes de bois, le SYDED du Lot étant le principal client pour les plaquettes. Une partie de la parcelle B589, soit 10 000 m² sur une contenance totale de 30 565 m², servirait à cette activité et la parcelle B585, d'une contenance de 8710 m², ferait office de lieu de stockage.

Le prix de vente pour une partie de la parcelle B589 de la Zone d'Activités de Cougnac est proposé à 12,00 € HT le m², soit un montant total de 120 000,00 € HT. Le prix de vente pour la parcelle B585 de Cougnac est proposé à 1,20 € HT le m², soit un montant total de 10 452,00 HT.

Un procès-verbal de délimitation relatif au changement de limites de propriété, pour la parcelle B589, est en cours de réalisation par le cabinet de géomètre expert Agefaur.

Dans le cadre de la rédaction de l'acte de vente, il convient de joindre une délibération de l'assemblée précisant :

- le visa de l'avis des domaines,
- la mention du prix de vente TVA sur la marge comprise,
- la mention du coût historique (prix d'acquisition et frais d'acte) appliqué aux terrains vendus.

Considérant l'avis des domaines en date du 2 juillet 2015, estimant la valeur vénale du terrain à 12,00 € /m², pour la parcelle B589,

Considérant le prix de vente TVA sur la marge comprise de 132 921,71 €,

Considérant le coût historique appliqué au terrain vendu de 55 391,43 €,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Considérant l'avis des domaines en date du 2 juillet 2015, estimant la valeur vénale du terrain à 1,20 €/m², pour la parcelle B585,

Considérant le prix de vente TVA sur la marge comprise de 10 521,15 €,

Considérant le coût historique appliqué au terrain vendu de 10 106,26 €,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la vente d'une partie de la parcelle B589 de la Zone d'Activités de Cougnac et de la parcelle B585 de Cougnac à l'entreprise OMNIBOIS, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Paola BENASTRE – Jean-Louis CONSTANT – Patrice MAURY – Sylvie THEULIER

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-115 : VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B599 DE LA ZONE D'ACTIVITES DE COGNAC A MONSIEUR JEAN-LUC SANJUAN

Rapporteur : Daniel THEBAULT

Monsieur Jean-Luc SANJUAN, dirigeant d'une entreprise de maçonnerie, souhaite se porter acquéreur d'une partie de la parcelle B599, soit 2 000 m² sur une contenance totale de 26 125 m², afin d'y implanter sa société.

Le prix de vente est proposé à 12,00 € HT le m², soit un montant total de 24 000,00 € HT.

Un procès-verbal de délimitation relatif au changement de limites de propriété est en cours de réalisation par le cabinet de géomètre expert Agefaur.

Dans le cadre de la rédaction de l'acte de vente, il convient de joindre une délibération de l'assemblée précisant :

- le visa de l'avis des domaines,
- la mention du prix de vente TVA sur la marge comprise,
- la mention du coût historique (prix d'acquisition et frais d'acte) appliqué au terrain vendu.

Considérant l'avis des domaines en date du 2 juillet 2015, estimant la valeur vénale du terrain à 12,00 € /m², pour la parcelle B599,

Considérant le prix de vente TVA sur la marge comprise de 26 584,34 €,

Considérant le coût historique appliqué au terrain vendu de 11 078,29 €,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la vente d'une partie de la parcelle B599 de la Zone d'Activités de Cognac à Monsieur Jean-Luc SANJUAN, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Bernard BOYE – Pouvoir de Michel CAMMAS à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Pouvoir de Claude VIGIE à Jean-Claude MAURY

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Paola BENASTRE – Jean-Louis CONSTANT – Patrice MAURY – Sylvie THEULIER

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2015-116 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYMICTOM AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Rapporteur : Christian LALANDE

Présentation est faite du rapport d'activités du SYMICTOM au titre de l'année 2014.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 juin 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport d'activités du SYMICTOM pour l'année 2014.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP